

Le Conseil de l'Europe et l'environnement



Processus de Reykjavík

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Depuis 1967, le Conseil de l'Europe œuvre à la conservation du patrimoine naturel de l'Europe. La prise de conscience des menaces qui pèsent sur notre environnement s'est accompagnée d'une intensification des mesures déployées par le Conseil de l'Europe pour le protéger.

En mai 2023, les dirigeants des États membres du Conseil de l'Europe, réunis lors du 4^e Sommet à Reykjavík (Islande), ont reconnu pour la première fois que le droit à un environnement propre, sain et durable est un droit humain. Ils ont convenu que le travail du Conseil de l'Europe dans ce domaine devrait être une priorité et ont lancé le « processus de Reykjavík » pour créer une méthode de travail innovante, rassemblant les différents textes juridiques, projets et initiatives politiques afin de mettre l'accent sur la protection de l'environnement et des droits humains.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT PAR DES CONVENTIONS

Depuis de nombreuses années, deux conventions clés du Conseil de l'Europe garantissent le respect du paysage naturel ainsi que des animaux, des insectes, des oiseaux et des plantes qui y vivent. Les États parties à ces conventions sont légalement tenus de respecter leurs principes.

La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, communément appelée **Convention de Berne**, se concentre sur la conservation de la nature et la biodiversité. Elle couvre la majeure partie de l'Europe et certaines parties de l'Afrique, et promeut la coopération et la préservation de la faune et des habitats naturels. Les premières mesures de conservation de la nature ont été prises dans le cadre de la Convention de Berne, avec l'identification de problèmes environnementaux, la réalisation d'évaluations scientifiques et des mesures juridiques et politiques attendues par les États.



■ En 1989, le Conseil de l'Europe a lancé le Réseau des zones d'intérêt spécial pour la conservation (Réseau Emerald) dans le cadre de la Convention de Berne, qui comprend désormais plus de 3500 sites à travers l'Europe dédiés aux zones d'intérêt spécial pour la conservation. Au sein du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres attribue également un Diplôme européen aux paysages d'importance exceptionnelle en matière de préservation de la diversité biologique, géologique et paysagère, qui sont gérés de manière exemplaire.

■ La **Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage** renforce le lien entre les droits humains et l'environnement, soulignant le rôle du paysage en termes de bien-être et de qualité de vie.



■ Des changements positifs ont également été apportés grâce aux arrêts de la **Cour européenne des droits de l'homme** (la Cour).



Cette dernière a statué sur plus de 300 affaires relatives à l'environnement, en appliquant le droit à la vie, le droit au respect de la vie privée et familiale, le droit à la liberté d'expression et de réunion, le droit à un procès équitable et le droit à la propriété pour un large éventail de questions dont la pollution, les catastrophes environnementales, l'accès à l'information et aux procédures judiciaires, et la participation aux processus décisionnels.

Plus récemment, elle a statué en faveur de Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et d'autres requérants qui affirmaient que la Suisse avait violé leur droit à la vie privée et familiale en ne prenant pas assez de mesures pour les protéger contre les effets néfastes du changement climatique sur leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie. La Cour a également reconnu le principe selon lequel les associations environnementales pouvaient légalement agir pour défendre les droits et les intérêts des individus contre les menaces du changement climatique.

L'accent étant mis sur l'environnement, le Conseil de l'Europe explore déjà de nouvelles façons de recourir au droit international. Un groupe de rédaction spécialisé dans le domaine des droits humains et de l'environnement travaille sur une étude des besoins et de la faisabilité, attendue pour la fin de l'année 2024. Une nouvelle convention sur le droit pénal en matière de protection de l'environnement est également en cours de rédaction.

La coopération est également essentielle à la protection de l'environnement. C'est le rôle de l'**Accord EUR-OPA Risques Majeurs**, qui

réunit les pays européens et ceux du sud de la Méditerranée pour affiner les politiques de réduction des risques de catastrophes, renforcer la prévention et la préparation dans toute l'Europe et la Méditerranée et accroître la résilience et la sensibilisation aux risques majeurs à travers des projets développés par des centres scientifiques spécialisés.



PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT PAR L'ACTION POLITIQUE

■ Différents organes et instances du Conseil de l'Europe s'efforcent également de protéger l'environnement.

■ L'**Assemblée parlementaire** aborde souvent les questions environnementales et a récemment adopté des recommandations sur la réalisation du droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable, ainsi que sur les stratégies pour des mers et des océans sains afin de contrer la crise climatique.

■ Le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** (le Congrès) donne la priorité aux travaux sur les défis environnementaux en veillant à ce que les communautés soient consultées et impliquées dans l'élaboration des stratégies nationales. Depuis deux décennies, le Congrès s'intéresse à la qualité environnementale, aux effets du changement climatique et à la transition énergétique, en soulignant la nécessité d'élaborer des stratégies locales et régionales.

■ Le **Comité des Ministres** soutient également les travaux liés aux droits humains et à l'environnement. Un groupe multidisciplinaire intergouvernemental ad hoc est en cours de création pour préparer une Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et un plan d'action y afférent.

TRACER LA VOIE DU PROGRÈS

■ Avec le lancement du processus de Reykjavík, le Conseil de l'Europe renouvelle son engagement en faveur de la protection de l'environnement. Il reconnaît le droit de chacun à un environnement propre, sûr et sain.



CONTACT

Service du Processus de Reykjavík
et de l'Environnement

Direction des droits sociaux,
de la santé et de l'environnement

Conseil de l'Europe

PREMS 113724

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE